



BOURSE CNGOF - NORGINE
sous l'égide
**du Collège National des Gynécologues
et Obstétriciens Français**

**« Bourse de soutien aux projets de recherche et aux programmes
dédiés au déclenchement de l'accouchement »**

Règlement

Contexte

Norgine est un laboratoire pharmaceutique européen présent dans plusieurs aires thérapeutiques notamment en gynécologie et tout particulièrement dans le domaine du déclenchement de l'accouchement. Fortement engagé dans ce domaine, Norgine souhaite soutenir des projets de recherche liés à l'optimisation de la pratique clinique du déclenchement du travail et des programmes dédiés aux patientes.

Cette bourse sera placée sous l'égide du Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français (CNGOF).

Objectif et champs de la bourse Norgine

L'objectif de cette bourse est de favoriser la recherche clinique, les projets d'éducation des patientes et les bonnes pratiques cliniques dans le domaine du déclenchement de l'accouchement.

Cette bourse vise à promouvoir :

- des projets de recherche fondamentale menés en France ;
- des études cliniques menées en France ;
- des projets d'éducation et d'accompagnement des patientes menés en France.

Montant

Le montant global de la bourse est fixé à 15 000 euros. Cette somme pourra éventuellement être répartie sur deux projets, à l'initiative du jury.

La somme sera versée par Norgine au fonds de dotation du CNGOF, FSF, qui la versera au lauréat.

La bourse pourra être versée à un organisme (privé, public, de recherche, hôpital) ou à un individu si ce dernier cotise à l'URSSAF. Le cas échéant, il appartiendra au lauréat bénéficiaire, si nécessaire, de déclarer à son conseil départemental le montant reçu en conformité avec l'article L 4113-9 du Code de la Santé Publique.

Candidats

La bourse est ouverte aux professionnels de santé ou à une équipe de professionnels de santé. Le porteur du projet doit obligatoirement :

- être Médecin **gynécologue-obstétricien** ou interne en gynécologie-obstétrique
- être membre du CNGOF à **jour de sa cotisation** au moment du dépôt du dossier.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter :

- Une lettre de candidature.
- Le curriculum vitae du candidat.
- Une lettre de recommandation pouvant attester de la qualité du projet du candidat.
- Les travaux de recherche déjà réalisés par le candidat ou par l'équipe qu'il représente.
- Un résumé du projet d'une page.
- Une présentation détaillée du projet en 5 pages au maximum : rationnel, objectif, méthodologie, résultats attendus, durée estimée, justification du financement alloué, personnes ou équipes impliquées dans le projet
- Les autres moyens de co-financement (si applicable).

Le dépôt de candidature vaut acceptation du présent règlement.

Engagements et obligation du candidat ou des candidats :

- Le candidat s'engage à informer le jury du CNGOF et Norgine de tout autre financement obtenu ou demandé pour le projet. Un cofinancement est envisageable au cas par cas et avec l'accord du Jury sauf s'il s'agit d'une société ayant un conflit d'intérêt commercial potentiel avec Norgine. Norgine donnera son accord écrit pour ce co-financement.
- Le candidat s'engage à respecter la réglementation en vigueur relative à la mise en place et à la

réalisation des études (interventionnelles ou non-interventionnelles).

- Le candidat s'engage à être présent pour présenter brièvement son projet lors de la remise du prix qui aura lieu pendant le congrès PSF postérieur à la sélection du lauréat. En cas d'impossibilité, le jury sélectionnera un autre projet.
- Pendant toute sa durée, le candidat s'engage à informer le CNGOF/FSF et Norgine une fois par an, au maximum le 30 novembre, de l'état d'avancement de son projet.
- Le candidat s'engage à présenter les résultats de ses travaux de recherche au jury et au bureau du CNGOF dans un délai maximal de 3 ans.
- Le candidat s'engage à publier les résultats de ses travaux en soumettant à PSF une demande de communication orale lorsque son travail sera achevé
- Le candidat fera mention du soutien de la bourse de recherche CNGOF par Norgine dans la communication et/ou la publication de ses travaux, en indiquant la mention « bourse de recherche CNGOF/FSF avec le soutien institutionnel de Norgine.
- Le candidat accepte que Norgine communique sur l'attribution de la Bourse et le projet récompensé et l'identité du lauréat.

Jury

L'attribution de la Bourse sera déterminée par un jury qui sera constitué par le Conseil Scientifique et les membres désignés par ce Conseil.

Norgine ne fera pas partie du jury et ne participera pas à la sélection des dossiers de candidature. Le CNGOF transmettra à Norgine tous les dossiers de candidature pour information.

Le jury est souverain. Ses décisions ne pourront faire l'objet d'aucune contestation et n'auront pas à être motivées.

Envoi des dossiers de candidature :

- Les dossiers de candidature devront être adressés **en un seul document PDF**, exclusivement par mail, au CNGOF à l'adresse suivante : cngof@cngof.fr
- La date limite d'envoi des dossiers est fixée au 30 septembre 2026

Attribution de la bourse :

- Le jury sélectionnera le(s) lauréat(s) en fonction de la qualité, l'originalité, la faisabilité de son projet ainsi que l'impact sur la pratique clinique.
- Le jury se réserve la possibilité de ne pas attribuer le montant de la bourse si la qualité des

projets est jugé insuffisante, si les dossiers sont incomplets ou ne répondent pas aux conditions d'éligibilité.

- Le jury se réserve le droit de répartir éventuellement la somme totale de la Bourse sur deux projets (si applicable et approprié en fonction des budgets des projets et sans remise en jeu de la faisabilité des projets).
- La Bourse ne pourra pas être attribuée 2 fois à la même personne.
- Le lauréat(s) et les autres candidats seront informés par le CNGOF/FSF du choix du jury et de l'horaire de la remise officielle de la Bourse au plus tard 20 novembre 2026.
- La Bourse CNGOF-Norgine sera remise lors du congrès du CNGOF, Pari(s) Santé Femmes, en présence du lauréat(s), des représentants du CNGOF/FSF et de Norgine.
- En cas d'insuffisance de candidatures, le jury se réservent le droit de reporter la date limite d'envoi des dossiers à une date ultérieure, ou de reporter le concours.
- Si aucun projet n'est sélectionné pour l'année en cours, le montant mis à disposition pour la Bourse ne sera pas reporté.

Confidentialité

Les membres du jury du CNGOF et Norgine s'engagent à ne pas diffuser à des tiers les données personnelles des candidats, ainsi que le contenu de leur projet de recherche sans avoir obtenu l'autorisation écrite et préalable des candidats et des lauréats.

La collecte et le traitement des données personnelles seront réalisés conformément à la réglementation en vigueur et uniquement dans le cadre de la bourse.

NORGINE et le logo avec la voile sont des marques déposées du groupe de sociétés Norgine.